
AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

« EQUIPES MOBILES DE READAPTATION PEDIATRIQUE »

Octobre 2021

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS : 15 novembre 2021

Autorité compétente pour l'appel à candidature :

Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine
103 bis, rue Belleville
CS 91 704
33 063 BORDEAUX Cedex

Direction en charge de l'appel à candidature :

Direction de l'offre de soins et de l'autonomie (DOSA)
Pôle offre de soins

Pour tout échange : Par courriel à ars-na-dosa-offre-soins@ars.sante.fr, mentionner dans l'objet du courriel la référence à l'appel à candidature « Equipes mobiles de réadaptation pédiatrique »

Soutien financier au déploiement des équipes mobiles de réadaptation pédiatrique (EMRP) :

Pour soutenir la mise en place de ces EMRP, 178 000 € seront alloués par équipe en DAF SSR pour un maximum de 4 EMRP.

Modalités de dépôt des dossiers :

➤ Candidats potentiels :

L'EMRP est une structure transversale, **rattachée à un SSR pédiatrique**. L'équipe mobile n'a pas vocation à assurer ni à réaliser les soins de rééducation. Elle assure des interventions et expertises ponctuelles, en tant qu'interface entre l'enfant en situation de handicap, sa famille et les services hospitaliers et les acteurs de ville libéraux ou institutionnels.

La structure SSR porteuse du projet, et tous les partenaires identifiés doivent être mentionnés dans les documents de candidature, ainsi que leurs rôles respectifs et modalités d'articulation.

➤ **Dossier de candidature :**

Le dossier de candidature sera transmis **à l'aide du modèle de dossier de candidature joint**. Il devra fournir à minima :

- le territoire d'intervention : les quatre équipes mobiles retenues devront définir conjointement leur zone d'intervention respective afin de couvrir le maximum de territoire tout en veillant à respecter des temps de déplacements raisonnables pour les équipes;
- les éléments de diagnostic des ressources et des besoins du territoire concerné et notamment la file active des enfants/aidants et des professionnels susceptibles de bénéficier des interventions de l'équipe mobile ;
- éléments mentionnés dans le cahier des charges joint, afin de permettre à l'ARS d'apprécier la réponse aux critères de ce dernier ;
- peut être joint au dossier tout élément utile à l'instruction du dossier.

➤ **Transmission du dossier :**

Le dossier de candidature doit être transmis obligatoirement en **deux versions** :

- Par courrier en **recommandé avec accusé de réception** à l'adresse :

Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine
DOSA Pôle offre de soins
103 bis, rue Belleville
CS 91 704
33 063 BORDEAUX Cedex

Le dossier sera inséré dans une enveloppe cachetée avec la mention **Réponse à l'AAC « Equipes mobiles de réadaptation pédiatrique »**.

Le cachet de la poste ou le récépissé feront foi de la date de dépôt du dossier.

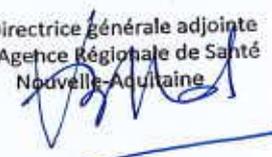
- Par courriel à l'adresse : ars-na-dosa-offre-soins@ars.sante.fr

L'objet du mail sera **Réponse à l'AAC « Equipes mobiles de réadaptation pédiatrique »**.

Fait à Bordeaux, le

Le Directeur général de
l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

La Directrice générale adjointe
de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine


Véronique BILLAUD